

RÉSOLUTION UIT-R 4-2

STRUCTURE DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DES RADIOCOMMUNICATIONS

(1993-1995-1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) le numéro 133 et l'Article 11 de la Convention de l'UIT (Genève, 1992);
- b) que les travaux des Commissions d'études des radiocommunications sont liés à la définition des bases techniques, d'exploitation et de procédure pour l'utilisation efficace du spectre des fréquences radioélectriques et de l'orbite des satellites géostationnaires;
- c) que la coopération entre le Secteur des radiocommunications et les organisations internationales ou régionales dans le domaine de l'élaboration de normes applicables aux systèmes de radiocommunication et à leur exploitation présenterait des avantages considérables,

décide

- 1 que huit Commissions d'études des radiocommunications seront constituées comme indiqué à l'Annexe 1;
- 2 que les principes applicables aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications sont exposés dans l'Annexe 2;
- 3 que, en liaison avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, le Secteur du développement des télécommunications, le Secrétariat général de l'UIT et les autres organisations intéressées, le Bureau des radiocommunications organisera les travaux d'un Comité de coordination pour le vocabulaire, dont le domaine de compétence est spécifié à l'Annexe 3.

ANNEXE 1

Commissions d'études des radiocommunications

COMMISSION D'ÉTUDES 1

(GESTION DU SPECTRE)

(Planification, exploitation, ingénierie, partage et contrôle du spectre)

Domaine de compétence:

- 1 Définition de principes et de techniques pour une gestion efficace du spectre, de critères et de méthodes de partage, de techniques de contrôle du spectre et de stratégies à long terme pour l'exploitation du spectre ainsi que de mesures propres à faciliter, en collaboration avec les organes concernés de l'UIT, la collecte et la diffusion d'informations concernant les programmes informatiques élaborés pour la mise en œuvre des Recommandations pertinentes. (Voir l'Annexe 2).
- 2 Elaboration de Recommandations ou d'un Rapport à la Réunion de préparation à la Conférence en réponse aux Questions urgentes relatives au partage et à la compatibilité interservices exigeant un examen particulier. Cette ligne d'action sera suivie si la Question ne peut pas être examinée plus rapidement suivant le mécanisme habituel par les Groupes de travail mixtes, les Groupes d'action mixtes ou les Groupes de Rapporteurs ad hoc, et qui lui sont attribués par l'Assemblée des radiocommunications ou, si la Question est soulevée dans l'intervalle séparant deux Assemblées des radiocommunications, par le Directeur après consultation des Présidents de Commission d'études et des administrations intéressés (voir l'Annexe 2).

<i>Président:</i>	R. MAYHER	(Etats-Unis d'Amérique)
<i>Vice-Présidents:</i>	T. JEACOCK	(Royaume-Uni)
	N. KISRAWI	(République arabe syrienne)
	A. PAVLIOUK	(Russie (Fédération de))

COMMISSION D'ÉTUDES 3

(PROPAGATION DES ONDES RADIOÉLECTRIQUES)

Domaine de compétence:

Propagation des ondes radioélectriques dans les milieux ionisés et les milieux non ionisés et caractéristiques du bruit radioélectrique, dans le but d'améliorer les systèmes de radiocommunication.

<i>Président:</i>	D. G. COLE	(Australie)
<i>Vice-Présidents:</i>	B. ARBESSER-RASTBURG	(Agence spatiale européenne)
	D. V. ROGERS	(Canada)

COMMISSION D'ÉTUDES 4

(SERVICE FIXE PAR SATELLITE)

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux du service fixe par satellite et liaisons intersatellites dans le service fixe par satellite y compris les fonctions de poursuite, télémesure et télécommande.

<i>Président:</i>	Y. ITO	(Japon)
<i>Vice-Présidents:</i>	J. M. P. FORTES	(Brésil)
	V. RAWAT	(Canada)
	A. G. REED	(Royaume-Uni)
	J. B. SESEÑA NAVARRO	(Espagne)

COMMISSION D'ÉTUDES 7

(SERVICES SCIENTIFIQUES)

Domaine de compétence:

1 Systèmes d'exploitation et de recherche spatiales, d'exploration de la Terre et de météorologie, y compris l'utilisation corrélative des liaisons du service intersatellites.

2 Radioastronomie et radar astronomie.

3 Diffusion, réception et coordination des services de fréquences étalon et de signaux horaires, y compris l'application des techniques par satellite, à l'échelon mondial.

<i>Président:</i>	R. M. TAYLOR	(Etats-Unis d'Amérique)
<i>Vice-Présidents:</i>	G. DE JONG	(Pays-Bas)
	V. MEENS	(France)
	J. B. WHITEOAK	(Australie)

COMMISSION D'ÉTUDES 8

(SERVICES MOBILE, DE RADIOREPÉRAGE ET D'AMATEUR Y COMPRIS LES SERVICES PAR SATELLITE ASSOCIÉS)

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux du service mobile, du service de radiorepérage et du service d'amateur, y compris les services par satellite associés.

<i>Président:</i>	E. GEORGE	(Allemagne (République fédérale d'))
<i>Vice-Présidents:</i>	A. A. AL-DARRAB	(Arabie saoudite (Royaume d'))
	T. MIZUIKE	(Japon)
	R. SWANSON	(Etats-Unis d'Amérique)
	O. VILLANYI	(Hongrie (République de))

COMMISSION D'ÉTUDES 9

(SERVICE FIXE)

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux du service fixe exploités au moyen de stations de Terre.

<i>Président:</i>	M. MUROTANI	(Japon)
<i>Vice-Présidents:</i>	G. F. HURT	(États-Unis d'Amérique)
	V. M. MINKIN	(Russie (Fédération de))

COMMISSION D'ÉTUDES 10

(SERVICE DE RADIODIFFUSION SONORE)

Domaine de compétence:

Echange international de programmes et systèmes des services de radiodiffusion et de radiodiffusion par satellite, y compris les équipements audiofréquence et d'enregistrement et caractéristiques générales des moyens permettant de diffuser des signaux au public, lorsque ces moyens sont utilisés pour les services de radiodiffusion sonore, de transmission de données et les services auxiliaires qui accompagnent la radiodiffusion sonore.

<i>Président:</i>	A. MAGENTA	(Italie)
<i>Vice-Présidents:</i>	H. M. JOSHI	(Inde)
	O. KARPENKO	(Ukraine)
	H. KUSSMANN	(Allemagne (République fédérale d'))
	L. OLSON	(États-Unis d'Amérique)

COMMISSION D'ÉTUDES 11

(SERVICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISUELLE)

Domaine de compétence:

Echange international de programmes et systèmes des services de radiodiffusion et de radiodiffusion par satellite, y compris les équipements vidéo fréquence et d'enregistrement et caractéristiques générales des moyens de diffusion des signaux au public, lorsque ces moyens sont utilisés pour la télévision, la transmission de données et les services auxiliaires associés.

<i>Président:</i>	M. KRIVOCHEEV	(Russie (Fédération de))
<i>Vice-Présidents:</i>	T. NISHIZAWA	(Japon)
	R. ZEITOUN	(Canada)

ANNEXE 2

**Principes applicables aux travaux de la Commission d'études 1
des radiocommunications**

1 Offrir aux responsables de la gestion du spectre des fréquences radioélectriques un cadre international permettant de procéder à des échanges d'informations et de débattre d'intérêts communs en ce qui concerne les questions pertinentes de gestion du spectre des fréquences radioélectriques.

2 Etablir des textes de l'UIT-R (voir le § 6 de la Résolution UIT-R 1) sur les stratégies à long terme d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques.

- 3 Etablir des textes de l'UIT-R (voir le § 6 de la Résolution UIT-R 1) concernant:
- les principes et techniques d'utilisation et de gestion efficaces du spectre des fréquences radioélectriques, et notamment les bases techniques de l'assignation et de la coordination des fréquences, l'analyse assistée par ordinateur, l'analyse de la compatibilité électromagnétique (CEM) et la détermination des caractéristiques des équipements qui ont une incidence sur l'utilisation efficace du spectre radioélectrique, ainsi que les méthodes de mesure;
 - en collaboration avec les Commissions d'études intéressées, la définition des critères et des méthodes de partage appropriés permettant une utilisation efficace du spectre;
 - les techniques de contrôle des émissions et les questions connexes;
 - les stratégies à mettre en œuvre pour des approches économiques de la gestion nationale du spectre, en étroite collaboration avec le Secteur du développement des télécommunications.
- 4 Fournir une assistance aux pays en développement dans ses domaines de compétence, en collaboration avec le Secteur du développement des télécommunications.
- 5 Compte tenu des travaux en cours dans les Commissions d'études, et notamment dans cette Commission d'études 1, faciliter, en collaboration avec les organes concernés de l'UIT, la collecte et la diffusion des informations concernant les programmes informatiques identifiés par les Commissions d'études pour la mise en œuvre des Recommandations dont l'application fait appel à des procédés automatisés.
- 6 Etudier un nombre limité de Questions urgentes précises sur le partage et la compatibilité interservices qui lui sont adressées soit par l'Assemblée des radiocommunications soit, si une Question est soulevée dans l'intervalle séparant deux Assemblées des radiocommunications, par une décision d'une réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études, ou bien encore par le Directeur, après consultation des Présidents de Commission d'études et des administrations intéressés. L'Assemblée des radiocommunications ou le Directeur, selon le cas, établit un calendrier pour l'exécution des travaux.
- Lorsqu'une Question urgente est confiée à la Commission d'études, le Président, agissant en consultation avec le Directeur, constitue un Groupe d'action chargé d'examiner la Question, en invitant toutes les administrations et organisations intéressées à y participer.
- Dès qu'ils ont mené à bien leurs travaux, les Groupes d'action rédigent des projets de Recommandations nouvelles ou modifiées.
- Si le degré d'urgence l'exige, le Président de la Commission d'études réunit celle-ci pour examiner ces projets. La Commission d'études peut décider d'appliquer les procédures d'approbation des Recommandations conformément au § 10 de la Résolution UIT-R 1.

ANNEXE 3

CCV

(COMITÉ DE COORDINATION POUR LE VOCABULAIRE)

Domaine de compétence:

Coordination au sein des Commissions d'études des radiocommunications, et liaison avec les Commissions d'études de la normalisation des télécommunications et celles du développement des télécommunications, le Secrétariat général de l'UIT et les autres organisations intéressées, principalement la Commission électrotechnique internationale (CEI), en ce qui concerne:

- le vocabulaire, y compris les abréviations et sigles;
- les sujets associés (grandeurs et unités, symboles graphiques et littéraux).

Président: J. SCHWOB (France)

Vice-Présidents: L. W. BARCLAY (Royaume-Uni)
P. GARCÍA-BARQUERO (Espagne)